



## Commission financière

Pour s'inscrire dans le cadre des directives et recommandations du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, concrétisées par la circulaire de la Direction des sports en date du 18 février 2004, la F.F.V.L a souhaité se doter d'un règlement financier, duquel découle une commission financière.

Elle doit être composée de 3 membres qui ne sont pas des élus de la Fédération.  
Elle a une mission vaste de contrôles internes portant sur la comptabilité en général et tout ce qui concerne les opérations de finances initiées par les élus dans le cadre de leurs responsabilités fédérales.

Ses membres sont choisis en fonction de leurs qualifications dans les domaines de la comptabilité, de la gestion et du contrôle financier. Ils sont élus pour 4 années, par le comité directeur, sur proposition du Président de la Fédération.

Elle n'est aujourd'hui composée que de 2 personnes par manque de volontaires bénévoles :

- Sara GILL
- Albert VUILLERMIN

Ils ont été élus par le Comité Directeur du 21 mai 2005 et mis en place, dès le 25 mai, lors d'une réunion à Grenoble.

Le nouveau cabinet comptable recruté, après appel d'offre, ayant débuté son activité début septembre, les premiers éléments officiels nous sont parvenus début octobre.

Nous nous sommes rendus à Nice début novembre pour une journée de contrôles, notamment vérifications de frais de déplacement, en totalité pour les utilisateurs de cartes bleues FFVL et par sondage pour les autres.

Nous nous sommes assurés de l'application progressive du règlement financier et nous en avons eu la confirmation par notre interlocuteur au cabinet comptable.

L'avis de la commission a été sollicité à de nombreuses occasions et pour des sujets variés :

- Embauche de personnel,
- avis sur le labo,
- changement de banque,
- nouveau cabinet comptable.

Nous n'avons pas pu vérifier si les contrats de + de 3.000 € ont été passés comme il se doit, c'est à dire avec l'accord du bureau directeur après appel d'offres, mais ce sera la priorité pour l'exercice à venir.

Nous avons eu à répondre à un Président de club qui avait saisi la commission financière pour des éclaircissements.

Comme il est prévu dans le règlement financier, un rapport détaillé a été remis au Président et au Trésorier. Les textes prévoient, qu'ensuite, ce document sera présenté à la première réunion du comité directeur qui suit la date de clôture de l'exercice et présenté à l'assemblée générale du 18 mars 2006.

Les acteurs fédéraux doivent être persuadés du bien-fondé des contrôles internes qui sont là pour les aider et si le mouvement associatif doit bien entendu fonctionner sous le signe inébranlable de la confiance, celle-ci n'exclut pas le contrôle.

Albert VUILLERMIN